

Séance du 28 juillet 2005

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

**EXCUSE** : M. Sarhy.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) - Rapport d'activité 2004

M. me BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité de l'exercice écoulé des EPCI dont la commune est membre.

Le SMUN produit de l'eau potable pour une trentaine de communes du bassin de vie Pays Basque-Sud Landes. La population susceptible d'être desservie, représente environ 190 000 habitants et peut atteindre 400 000 habitants en période estivale. Il peut également fournir de l'eau potable à d'autres collectivités non membres comme le SIPEP Côte Sud (Angresse, Capbreton, Labenne) en cas de besoin spécifique.

Le SMUN produit environ 11 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable par an. En 2004, le volume net des achats d'eau (déduction faite des m<sup>3</sup> échangés avec le Syndicat) pour Bayonne représente 352 933 m<sup>3</sup>, en légère baisse par rapport à 2004 (-4%). Cette ressource correspond à 11 % du volume vendu aux abonnés de la régie municipale.

Le prix d'un m<sup>3</sup> produit était de 0,3560 € en 2004 dont 0,2457 € (71,5 %) de part du délégataire, la Lyonnaise des Eaux, et 0,0480 € de part syndicale (13,5 %). Cette recette s'élève à 523 927 € en 2004 (43 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice).

Le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture de 137 178,05 € hors restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 747 699 € en progression de 18 % du fait de l'exécution du Programme Pluriannuel d'Investissements dont s'est doté le syndicat.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2005, le Syndicat a décidé d'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> avril, la part syndicale du prix de l'eau, de 5 centimes d'euros.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- 1,639 million d'euros pour la section de fonctionnement ;
- 7,833 millions d'euros pour la section d'investissement.

Le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable est joint en annexe ainsi que la balance du compte administratif.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.